

## Pour l'EPS, Action & Démocratie réclame

<b>Horaire</b>	Pour tous les élèves, <b>4 heures d'EPS hebdomadaires de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale</b>
<b>Rémunération</b>	<b>Indemnisation</b> des fonctions de secrétaire et trésorier d'AS par <b>IMP</b> spécifiques <b>Doublement</b> des IMP de la coordination de l'EPS
<b>Statuts</b>	<b>Intégration</b> des professeurs d'EPS au corps des certifiés et alignement des obligations de service, soit 15 heures d'enseignement et 3 heures d'AS <b>Alignement</b> des obligations de service pour les professeurs agrégés, soit 12 heures d'enseignement et 3 heures d'AS <b>Abrogation</b> des mesures de la dernière réforme du collège relatives à l'EPS et retour au plein statut de discipline d'enseignement spécifique
<b>Discipline d'enseignement</b>	<b>Création d'un groupe de réflexion disciplinaire et pluraliste</b> sur les conséquences de la mise en œuvre des programmes d'EPS de 2019 et de la réforme des épreuves d'EPS au baccalauréat.
<b>Santé et retraite</b>	<b>Dans les 15 jours consécutifs à un accident du travail</b> : rdv médical dans le cadre de la médecine du travail <b>A partir de 30 ans</b> : une visite de suivi médical tous les 5 ans dans le cadre de la médecine du travail
<b>A partir de 50 ans</b> : le droit de refuser toute heure supplémentaire	<b>A partir de 55 ans</b> : <b>rétablissement</b> des dispositifs de CPA permettant un départ progressif à la retraite par des allègements de services évolutifs
<b>A partir de 55 ans</b> : offrir aux collègues la possibilité de <b>remplacer</b> le forfait AS par 2 heures de cours pour alléger la part physique de la charge de travail.	<b>Au-delà de 60 ans</b> : <b>soustraction</b> du forfait d'AS des services jusqu'au départ effectif à la retraite